



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 20

No. FDS : 328304  
V003.2

LOCTITE DURO-TAK 1847 known as DURO-TAK 380-1847

Révision: 02.04.2014  
Date d'impression: 03.03.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE DURO-TAK 1847 known as DURO-TAK 380-1847

#### Contient:

Acétate d'éthyle  
acétate de vinyle  
Méthanol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Colle d'adhérence

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S  
Rue de Silly 161  
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Liquides inflammables	Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Cancérogénicité	Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique	Catégorie 2
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique	Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

**Classification (DPD):**

F - Facilement inflammable  
 R11 Facilement inflammable.  
 Xn - Nocif  
 R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
 R68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
 cancérogène cat. 3  
 R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
 Xi - Irritant  
 R36 Irritant pour les yeux.  
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage (CLP):**

<b>Pictogramme de danger:</b>	
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention de danger:</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
<b>Informations supplémentaires</b>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Conseil de prudence:</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P260 Ne pas respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
<b>Conseil de prudence:</b> <b>Intervention</b>	P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique pour l'extinction.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**F - Facilement  
inflammable

Xn - Nocif

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.

R68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Phrases S:**

S7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**Contient:**Méthanol,  
acétate de vinyle**2.3. Autres dangers**

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée.

Les personnes allergiques aux résines acrylates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****Description chimique générale:**

Colle

**Substances de base pour préparations:**

Acétate d'éthyle

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

<b>Substances dangereuses No. CAS</b>	<b>Numéro CE N° d'enregistrement REACH</b>	<b>Teneur</b>	<b>Classification</b>
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	> 25 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Irritation oculaire 2 H319
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	< 20 %	Irritation oculaire 2 H319 Liquides inflammables 2 H225
Méthanol 67-56-1	200-659-6 01-2119433307-44	< 5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 1 H370 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané H311 Toxicité aiguë 3; Oral H301
acétate de vinyle 108-05-4	203-545-4 01-2119471301-50	< 5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité aiguë 4 H332 Cancérogénicité 2 H351 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
pentane-2,4-dione 123-54-6	204-634-0 01-2119458968-15	< 1 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité aiguë 4 H302 Toxicité aiguë 3 H311 Toxicité aiguë 3 H331

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	> 25 %	F - Facilement inflammable; R11 R66 Xi - Irritant; R36 R67
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	< 20 %	F - Facilement inflammable; R11
Méthanol 67-56-1	200-659-6 01-2119433307-44	< 5 %	F - Facilement inflammable; R11 T - Toxique; R23/24/25, R39/23/24/25
acétate de vinyle 108-05-4	203-545-4 01-2119471301-50	< 5 %	F - Facilement inflammable; R11 cancérogène cat. 3; Xn - Nocif; R40 Xi - Irritant; R37 Xn - Nocif; R20

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

#### Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.  
Consulter un médecin pour un traitement spécifique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Susceptible de provoquer le cancer

Lésions irréversibles possibles.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

**Mesures d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre 0 °C et + 30 °C

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colle d'adhérence

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour  
France

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
ACÉTATE D'ÉTHYLE 141-78-6	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
ALCOOL ÉTHYLIQUE 64-17-5	5.000	9.500	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ALCOOL ÉTHYLIQUE 64-17-5	1.000	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
MÉTHANOL 67-56-1	200	260	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
MÉTHANOL [ENTRY 2] MÉTHANOL 67-56-1			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
MÉTHANOL 67-56-1	200	260	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
MÉTHANOL [ENTRY 2] 67-56-1	1.000	1.300	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ACÉTATE DE VINYLE 108-05-4	5	17,6	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ACÉTATE DE VINYLE 108-05-4	10	35,2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
ACÉTATE DE VINYLE 108-05-4	10	35,2	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ACÉTATE DE VINYLE 108-05-4	5	17,6	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce					0,26 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée					0,026 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)					1,65 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	STP					650 mg/L	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)					1,25 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)					0,125 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral					200 mg/kg food	
Acétate d'éthyle 141-78-6	terre					0,24 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	Eau douce					0,96 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Eau salée					0,79 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Eau (libérée par intermittence)					2,75 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau douce)					3,6 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	terre					0,63 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	STP					580 mg/L	
Éthanol 64-17-5	oral					720 mg/kg	
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau salée)					2,9 mg/kg	
Methanol 67-56-1	Eau douce					154 mg/L	
Methanol 67-56-1	Sédiments (eau douce)					570,4 mg/kg	
Methanol 67-56-1	Eau salée					15,4 mg/L	
Methanol 67-56-1	terre					23,5 mg/kg	
Methanol 67-56-1	STP					100 mg/L	
Methanol 67-56-1	Eau (libérée par intermittence)					1540 mg/L	
acétate de vinyle 108-05-4	Eau douce					0,016 mg/L	
acétate de vinyle 108-05-4	Eau salée					0,0016 mg/L	
acétate de vinyle 108-05-4	Eau (libérée par intermittence)					0,126 mg/L	
acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau douce)					0,067 mg/kg	
acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau salée)					0,0067 mg/kg	
acétate de vinyle 108-05-4	terre					0,0035 mg/kg	
acétate de vinyle 108-05-4	STP					6 mg/L	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1900 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		343 mg/kg p.c. /jour	
Éthanol 64-17-5	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		950 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		950 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		206 mg/kg p.c. /jour	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		114 mg/m3	
Éthanol 64-17-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		87 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		40 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		260 mg/m3	
Methanol 67-56-1	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		40 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		260 mg/m3	
Methanol	salarié	Inhalation	Exposition à long		260 mg/m3	

67-56-1			terme - effets locaux			
Methanol 67-56-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		50 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		50 mg/m3	
Methanol 67-56-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		8 mg/kg p.c. /jour	
Methanol 67-56-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		50 mg/m3	
acétate de vinyle 108-05-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		35,2 mg/m3	
acétate de vinyle 108-05-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		35,2 mg/m3	
acétate de vinyle 108-05-4	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,42 mg/kg p.c. /jour	
acétate de vinyle 108-05-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		17,6 mg/m3	
acétate de vinyle 108-05-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		17,6 mg/m3	

### Indice Biologique d'Exposition:

Composant	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
ALCOOL MÉTHYLIQUE 67-56-1	méthanol	Urine	Moment de prélèvement: En fin de poste.	15 mg/l	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non spécifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Aspirer les vapeurs ou la fumée directement sur le lieu de travail. En cas de travail régulier installer une hotte d'aspiration.

**Protection respiratoire:**

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

**Protection du corps:**

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

**équipement de protection conseillé pour le personnel:**

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide liquide jaune clair
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 60 °C (> 140 °F)
Point d'éclair	-2,3 °C (27.86 °F); Blendpro - calculated value
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	46,9 kPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,92 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 25 °C (77 °F); fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 6)	1.500 - 3.500 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Immiscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux résines acrylates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### Irritation de la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

#### Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	6.100 mg/kg	oral		rat	
Alcool éthylique 64-17-5	LD50	13.700 mg/kg	oral		rat	
Méthanol 67-56-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	100 mg/kg	oral			Jugement d'experts
Méthanol 67-56-1	LD50	7.914 mg/kg			rat	
acétate de vinyle 108-05-4	LD50	3.497 mg/kg	oral		rat	
pentane-2,4-dione 123-54-6	LD50	570 mg/kg	oral		rat	

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	200 mg/l	inhalation	1 h	rat	
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	124,7 mg/l	inhalation	4 h	rat	
Méthanol 67-56-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
Méthanol 67-56-1	LC50	87,5 mg/l		6 h	rat	
acétate de vinyle 108-05-4	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	11,27 mg/l	inhalation			Jugement d'experts
acétate de vinyle 108-05-4	LC50	3200 ppm		4 h	rat	
pentane-2,4-dione 123-54-6	LC50		inhalation	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50	> 18.000 mg/kg	dermal		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	LDLo	20.000 mg/kg	dermal		lapins	
acétate de vinyle 108-05-4	LD50	7.440 mg/kg	dermal		lapins	
pentane-2,4-dione 123-54-6	LD50	790 mg/kg	dermal		lapins	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non irritant	24 h	lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Méthanol 67-56-1	non irritant		lapins	
acétate de vinyle 108-05-4	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Alcool éthylique 64-17-5	Category II		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Méthanol 67-56-1	non irritant		lapins	
acétate de vinyle 108-05-4	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Alcool éthylique 64-17-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	
Méthanol 67-56-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	
acétate de vinyle 108-05-4	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
acétate de vinyle 108-05-4	negative with metabolic activation	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
acétate de vinyle 108-05-4	douteuse	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
pentane-2,4-dione 123-54-6	douteuse	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		
	positif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
	douteuse	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		
pentane-2,4-dione 123-54-6	négatif	Inhalation		souris	
	positif	intrapéritonéal		souris	
	négatif	Inhalation		rat	

**Cancérogénicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'application	Méthode
acétate de vinyle 108-05-4		rat	masculin/féminin	104 w 6 hr/day, 5 days/week	inhalation : vapeur	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	autre guide
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=0,002 mg/l	Inhalation	90 d continuous	rat	
Méthanol 67-56-1	NOAEL=6,63 mg/l	Inhalation	4 weeks 6 h/d, 5 d/w	rat	
acétate de vinyle 108-05-4	NOAEL=5000 ppm	oral : eau sanitaire	3 m daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOEC	2,4 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	14,2 g/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	9.268 - 14.221 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	> 5.000 mg/l	Algae	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique 64-17-5	NOEC	2 mg/l	chronic Daphnia	10 Jours		
Méthanol 67-56-1	NOEC	7.900 mg/l	Fish	200 h	Oryzias latipes	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Méthanol 67-56-1	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Méthanol 67-56-1	EC50	> 10.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Méthanol 67-56-1	EC50	28,44 g/l	Algae		Chlorella pyrenoidosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acétate de vinyle 108-05-4	NOEC	0,551 mg/l	Fish	34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50	26 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,7 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	1,58 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
pentane-2,4-dione 123-54-6	LC50	71,7 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
pentane-2,4-dione 123-54-6	EC50	47,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Alcool éthylique 64-17-5	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Méthanol 67-56-1	facilement biodégradable	aérobie	82 - 92 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
acétate de vinyle 108-05-4	facilement biodégradable	aérobie	82 - 98 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
pentane-2,4-dione 123-54-6	facilement biodégradable	aérobie	79 - 88 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Alcool éthylique 64-17-5	-0,31					
Méthanol 67-56-1	-0,77					
acétate de vinyle 108-05-4 acétate de vinyle 108-05-4	0,73	3,16		Poisson	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
pentane-2,4-dione 123-54-6	0,4					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Alcool éthylique 64-17-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthanol 67-56-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
acétate de vinyle 108-05-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
pentane-2,4-dione 123-54-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADNR	1133
IMDG	1133
IATA	1133

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADNR	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADNR	3
IMDG	3
IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADNR	II
IMDG	II
IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADNR	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC	48,8 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R11 Facilement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.